

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 975 PR du 18 avril 2006 constatant la démission de M. Hirohiti Tefaarere de ses fonctions de ministre des petites et moyennes entreprises, de l'industrie et des mines.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de M. Hirohiti Tefaarere du 29 mars 2006 reçue le 31 mars 2006 ;

Vu la décision n° 292029 du Conseil d'Etat en date du 11 avril 2006,

Arrête :

Article 1er.— Il est pris acte de la démission de M. Hirohiti Tefaarere de ses fonctions de ministre des petites et moyennes entreprises, de l'industrie et des mines.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 1070 PR du 19 avril 2006 constatant la démission de M. Emile Vernaudeau de ses fonctions de ministre des postes et télécommunications et des sports, chargé des nouvelles technologies de l'information.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi

n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de démission de M. Emile Vernaudeau du 11 avril 2006 reçue le 12 avril 2006,

Arrête :

Article 1er.— Il est pris acte de la démission de M. Emile Vernaudeau de ses fonctions de ministre des postes et télécommunications et des sports, chargé des nouvelles technologies de l'information.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 1071 PR du 19 avril 2006 mettant fin aux fonctions de MM. Jacqui Drollet, James Narii Salmon, Gilles Tefaatau, Georges Handerson, Jean-Marius Raapoto, Louis Frébault et Mme Natacha Taurua au sein du gouvernement de la Polynésie française.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de :

- M. Jacqui Drollet, vice-président, ministre du tourisme, de l'économie, des finances et de la communication, chargé de la cohérence de l'action gouvernementale, du budget et de la réforme de la fiscalité, porte-parole du gouvernement ;
- M. James Narii Salmon, ministre de l'équipement, des transports terrestres et maritimes, des ports et aéroports, chargé de la promotion des énergies renouvelables ;
- M. Gilles Tefaatau, ministre de l'urbanisme, du logement et des affaires foncières ;
- M. Georges Handerson, ministre du développement durable, chargé de l'aménagement, de l'environnement, de la qualité de la vie et de la prévention des risques naturels ;
- M. Jean-Marius Raapoto, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes ;
- M. Louis Frébault, ministre du développement des archipels ;
- Mme Natacha Taurua, ministre de l'art traditionnel et de l'artisanat.

Art. 2.— Les 1er, 4e, 7e, 8e, 9e, 14e et 15e tirets de l'article 1er de l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié, portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française et déterminant leurs fonctions, sont abrogés.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 1073 PR du 19 avril 2006 mettant fin aux fonctions de Mme Natacha Taurua au sein du gouvernement de la Polynésie française et rapportant l'arrêté n° 1071 PR du 19 avril 2006.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de Mme Natacha Taurua, ministre de l'art traditionnel et de l'artisanat.

Art. 2.— Le 15e tiret de l'article 1er de l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié, portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française et déterminant leurs fonctions, est abrogé.

Art. 3.— L'arrêté n° 1071 PR du 19 avril 2006 mettant fin aux fonctions de MM. Jacqui Drollet, James Narii Salmon, Gilles Tefaatau, Georges Handerson, Jean-Marius Raapoto, Louis Frébault et Mme Natacha Taurua au sein du gouvernement de la Polynésie française est rapporté.

Art. 4.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2006.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE n° 20-2006 APF/SG du 13 avril 2006 prenant acte de l'élection des représentants au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1299-2006 APF/SG du 3 avril 2006 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 13 avril 2006,

Arrête :

Article 1er.— Les représentants dont les noms figurent au tableau joint en annexe ont été élus membres du bureau de l'assemblée de la Polynésie française lors de la séance du 13 avril 2006.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 avril 2006.
Philip SCHYLE.

Le bureau de l'assemblée de la Polynésie française
(désignation du 13 avril 2006)

Président	:	Philip Schyle
1re vice-présidente	:	Tamara Bopp Du Pont
2e vice-présidente	:	Chantal Tahiaata
3e vice-président	:	Jean-Michel Carlson
1re secrétaire	:	Rosina Chin Foo
2e secrétaire	:	Jean-Alain Frébault
3e secrétaire	:	Bruno Sandras
1er questeur	:	Danièle Peirsegaële
2e questeur	:	René Kohumoetini
3e questeur	:	Lucette Taero